

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-COLOMBAN  
L'AN DEUX MILLE VINGT**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 459-2020**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 459-2014 CONCERNANT LES  
MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES,  
COMPENSATION ET TOUTE AUTRE SOMME DUE À LA VILLE  
(SUSPENSION INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS – COVID-19)**

---

**CONSIDÉRANT** que le règlement 459-2014 concernant les modalités de paiements des taxes municipales, compensations et toute autre somme due à la ville, abrogeant et remplaçant le règlement 459-2012, tel qu'amendé, prévoit que les taux d'intérêts sont fixés à douze pour cent (12 %) à compter de leur date d'exigibilité;

**CONSIDÉRANT** les circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19, la Ville de Saint-Colomban désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en retirant les intérêts et pénalités sur les retards de paiements;

**IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ PAR CE RÈGLEMENT CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le règlement 459-2014 concernant les modalités de paiement des taxes municipales, compensation et toute autre somme due à la Ville est modifié en ajoutant, à l'article 4, à la suite de l'alinéa 1, l'alinéa suivant :

« Le calcul des intérêts est suspendu pour les sommes exigibles à la Ville, à titre de taxes foncières, de compensations ou de droits sur les mutations immobilières, entre le 18 mars 2020 et le 30 septembre 2020. »

**ARTICLE 2**

Le règlement 459-2014 concernant les modalités de paiement des taxes municipales, compensation et toute autre somme due à la Ville est modifié en ajoutant, à l'article 5, à la suite de l'alinéa 1, l'alinéa suivant :

« Le calcul des pénalités est suspendu pour les sommes exigibles à la Ville, à titre de taxes foncières, de compensations ou de droits sur les mutations immobilières, entre le 18 mars 2020 et le 30 septembre 2020. »

### **ARTICLE 3**

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Xavier-Antoine Lalande  
Président d'assemblée

---

Xavier-Antoine Lalande  
Maire

---

Guillaume Laurin-Taillefer  
Greffier

Avis de motion :	14 avril 2020
Dépôt du projet de règlement:	14 avril 2020
Adoption du règlement :	12 mai 2020
Entrée en vigueur :	14 mai 2020